



## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 03\_2026\_23

L'An deux mil vingt-six, le 18 mai, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 13/05/2026

DATE D’AFFICHAGE : 13/05/2026

Membres élus en fonction : 23    Nombre de présents : 19    Nombre de votants : 22    Quorum : 12

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Richard PELISSERO, Mme Magalie CAZAL, Mme Nathalie DARRAGUS, M. Joseph AFONSO, Mme Manuella SAINTE-ROSE, M. Zacharie RIBEIRO, Mme Aurélie ADAM, M. Baptiste IBANEZ, Mme Nihed JEBALI, M. Cédric LANCELLE, Mme Virginie CORDIER, M. Franck BOSTON, Mme Maria VIANA, M. Jérôme ARMAND, M. Stéphane DUBOIS, Mme Shavyna LOURDEMASSY, M. Christian TANAÏS.

**Excusé(es) représenté(es) :** M. Hugues MASLARD pouvoir à Mme Nathalie DARRAGUS, M. Romolo GRASSI pouvoir à Mme Maria VIANA, Mme Emeline LESAGE BORDIER à M. Baptiste IBANEZ, Mme Clémence LUCAS pouvoir à M. Igor TRICKOVSKI.

**Excusé(es) non représenté(es) :**

**Absents(es) :**

**Secrétaire de Séance :** M. Joseph AFONSO.

**OBJET :** APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) EXERCICE 2025 BUDGET COMMUNE.

**VU** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;



**VU** la délibération n° DEL CM 01\_2026\_01 du Conseil Municipal de Villejust en date du 16 février 2026 relative à l'affectation anticipée des résultats de l'exercice 2025 du budget principal de la commune de Villejust;

**CONSIDÉRANT** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de VILLEJUST ;

**CONSIDÉRANT** le CFU 2025 de la commune de VILLEJUST ;

**CONSIDÉRANT** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**CONSIDÉRANT** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**CONSIDÉRANT** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que « dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**CONSIDÉRANT** dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

**CONSIDÉRANT** que, dans ce cadre, M. Le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Madame Sylvie ARMAND-BARBAZA ;

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission municipale en date du 9 février 2026 ;

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission municipale en date du 11 mai 2026 ;

**CONSIDÉRANT** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	6 363 966.80 €	6 165 644.09 €	12 529 610.89 €
	Recettes réalisées	2 185 101.12 €	6 183 490.81 €	8 368 591.93 €
	Restes à réaliser	390 774.00 €	0 €	390 774.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	5 214 345.52 €	9 342 269.11 €	14 556 614.63 €
	Dépenses réalisées	2 758 699.28 €	5 197 689.38 €	7 956 388.66 €
	Restes à réaliser	1 180 723.19 €	0 €	1 180 723.19 €

Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 573 598.16 €	985 801.43 €	412 203.27 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 1 149 621.28 €	3 176 625.02 €	2 027 003.74 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 1 723 219.44€	4 162 426.45 €	2 439 207.01 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 789 949.19 €	0 €	- 789 949.19 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 2 513 168.63 €	4 162 426.45 €	1 649 257.82 €

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,  
Le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote***

**APPROUVE** le CFU 2025 de la commune de VILLEJUST.

**DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré aux  
Jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
A Villejust, le 18/05/2026*

*Le Maire,  
Igor TRICKOVSKI*

